



PREMIÈRE EN REGION BRUXELLOISE 655 CONTRATS D'INSERTION POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES DE LONGUE DURÉE

C'est une des mesures phares de l'accord de Gouvernement. Par la mise en œuvre du Contrat d'insertion dès juillet 2016, la Région bruxelloise s'attaque fermement au chômage de longue durée des jeunes bruxellois. Et ce, en cohérence et en complémentarité à la Garantie pour la Jeunesse. Aujourd'hui, l'appel à projets lancé le 4 mars révèle des résultats ambitieux : 655 postes sont ouverts aux profits des asbl et des pouvoirs publics bruxellois. L'objectif ? Sortir, coûte que coûte, les jeunes Bruxellois de la file du chômage.

La Région bruxelloise est très ambitieuse : elle a non seulement décidé, en début de législature, de **pérenniser et d'accentuer la Garantie Jeunes** mais, surtout, de compléter son offre de solution avec le Contrat d'insertion. Pour rappel, il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois subventionné par la Région qui permet au jeune chercheur d'emploi de moins de 25 ans, inscrit chez Actiris depuis 18 mois et qui n'a pas trouvé d'emploi malgré tous ses efforts, d'acquérir une première expérience professionnelle de qualité ainsi que des compétences lui permettant, par la suite, une transition vers un emploi durable et de qualité.

Plus de 5,5 millions d'euros en 2016 pour financer les contrats d'insertions

La bonne gouvernance étant une marque de fabrique du Ministre de l'Emploi, un large appel à projet a été lancé par Actiris afin que toutes les forces vives bruxelloises du secteur non-marchand et du secteur public puissent s'inscrire dans la dynamique du Contrat d'insertion. Au total, 655 postes sont ouverts et ils seront exclusivement attribués, au fur et à mesure, en fonction de l'intérêt du jeune chercheur d'emploi et de son projet professionnel, d'une part et de la qualité de l'encadrement proposé par les employeurs, d'autre part.

Type d'employeur	Nombre d'employeurs	Nombre de postes sélectionnés
ASBL	109	319
Communes	17	242
CPAS	9	54
OIP	4	40
Total	139	655

Un **budget de 5.529.000€** est prévu pour financer les premiers contrats d'insertion à partir de juillet 2016.

Une réponse efficace à toute forme d'exclusion

Avec le Contrat d'insertion, la Région bruxelloise se dote d'un outil efficace pour lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination à l'embauche puisque ce ne sont plus les seuls employeurs qui choisissent les bénéficiaires de la mesure. En effet, pour chaque poste, Actiris sélectionnera les trois profils les plus adaptés. De facto, les employeurs se verront proposer des candidats reflétant la diversité du public bruxellois en recherche d'emploi. De plus, le contrat d'insertion est également une solution pour celles et ceux qui sont exclus, par le fédéral, du droit aux allocations d'insertion. *« Alors que le fédéral s'attache à pratiquer une politique d'exclusion à l'aveuglette, la Région bruxelloise met tout en œuvre pour offrir un emploi à l'ensemble des jeunes chômeurs de longue durée, se réjouit Didier Gosuin. Personne ne sera laissé sur le carreau. La Région bruxelloise opte résolument pour une politique d'inclusion »,* conclut le Ministre de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Contact presse cabinet Gosuin :

Anna Mellone – 0474 39 17 70 – amellone@gov.brussels